



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTAL

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°15-2018-086

PUBLIÉ LE 30 NOVEMBRE 2018

# Sommaire

## Préfecture du Cantal

15-2018-11-26-001 - Arrêté préfectoral n° 2018-1567 du 26 novembre 2018 chargeant Monsieur Serge DELRIEU, Sous-Préfet de Saint-Flour d'assurer la suppléance de Madame Isabelle SIMA, Préfet du Cantal du mercredi 12 décembre 2018 vers 17 heures au vendredi 14 décembre à 12 heures (1 page)

Page 3



PRÉFET DU CANTAL

**Arrêté préfectoral n° 2018-1567 du 26 novembre 2018  
chargeant Monsieur Serge DELRIEU, Sous-Préfet de Saint-Flour  
d'assurer la suppléance de Madame Isabelle SIMA, Préfet du Cantal  
du mercredi 12 décembre 2018 vers 17 heures au vendredi 14 décembre à 12 heures**

**Le Préfet du Cantal, Chevalier de l'ordre National du Mérite**

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret de Monsieur le Président de la République en date du 13 octobre 2016 nommant Madame Isabelle SIMA, Préfet du Cantal,

VU le décret de Monsieur le Président de la République en date du 18 mars 2016 nommant Monsieur Serge DELRIEU, Sous-Préfet de Saint-Flour,

VU le décret de Monsieur le Président de la République en date du 10 avril 2018 nommant Monsieur Charbel ABOUD, Secrétaire général de la Préfecture du Cantal,

**CONSIDERANT** l'absence concomitante du département du Préfet et du Secrétaire général de la Préfecture du **mercredi 12 décembre 2018 vers 17 heures au vendredi 14 décembre à 12 heures,**

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Monsieur Serge DELRIEU, Sous-préfet de Saint-Flour, est chargé d'assurer la suppléance des fonctions de Préfet du Cantal du **mercredi 12 décembre 2018 vers 17 heures au vendredi 14 décembre à 12 heures**

**ARTICLE 2** : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Cantal et Monsieur le Sous-préfet de Saint-Flour sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

*signé*

Isabelle SIMA